



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## 1 Intitulé du projet

RELOCALISATION DE LA HALTE NAUTIQUE DE REIMS (51)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Communauté Urbaine du Grand Reims

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 6 7 2 . 1 3 0 0 0 1 3

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

ROBINET

ARNAUD

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9.c.	- Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. - Ports de plaisance d'une capacité d'accueil inférieure à 250 emplacements (> 32 anneaux dans le projet)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de son projet de mandat actuel, Monsieur le Maire de Reims ambitionne de métamorphoser les abords de la halte nautique de Reims située vers le bd Paul Doumer au cœur de la ville de Reims, à toute proximité du centre-ville. Dans ce cadre, le projet prévoit d'aménager les espaces piétons attenants au canal, de démolir la halte nautique existante qui est vétuste et dégradée, de manière à la déplacer vers le pont de Venise et de reconstruire une halte nautique moderne, accueillante et confortable pour les usagers. La Halte étant une des portes d'entrée de la ville et du bassin de vie du Grand Reims via la voie d'eau du canal de l'Aisne à la Marne. Le présent cerfa concerne l'opération de reconstruction de la halte nautique de Reims. La programmation de la nouvelle capitainerie est en cours de définition. L'ensemble des actions sur le secteur des Berges de Reims est située actuellement sur l'emprise foncière du domaine public fluvial, les études sont réalisées de manière étroite avec VNF et sous son VISA.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet lancé par le Grand Reims en accompagnement de la ville de Reims vise à promouvoir le canal de l'Aisne à la Marne dans sa traversée de la ville de Reims et à développer la pratique de la plaisance.

Les principaux axes qui guident la requalification de la halte nautique:

- Positionner Reims comme un point d'intérêt économique et touristique incontournable sur le réseau navigable de l'Aisne à la Marne
- Conforter Reims comme destination écotouristique d'exception en lien avec la voie d'eau ; ceci en lien avec la richesse de son patrimoine naturel de bord de Vesle / canal – de son patrimoine historique et architectural
- Qualifier et identifier la halte nautique de Reims comme une porte d'entrée au centre-ville
- Compléter l'offre de loisirs adressée sur le linéaire de l'axe Canal / Vesle
- Identifier, conforter et sécuriser le site d'accueil des touristes, afin d'optimiser la qualité de l'offre et des services aux usagers et assurer l'intermodalité entre le domaine fluvial / le réseau de transport urbain / la coulée verte et réseau cyclable local / le réseau piéton pour une mise en réseau des grands pôles d'attractivité du bassin de vie Rémois
- Adosser la halte à des espaces publics de haute qualité, en articulation avec l'hyper centre-ville de Reims

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La reconstruction de la halte nautique de Reims consiste à réaliser une douzaine de pontons soit 120ml de quai. 35 anneaux de plaisance

- pontons pour emplacement de 8 bateaux électriques avec catway
- réalisation d'un système de sécurisation des pontons, notamment la nuit (Vidéo surveillance, Pontons / passerelles avec systèmes de fermeture de la halte)
- 1 ponton pour un bateau école
- Bornes de récupération des eaux grises / eaux noires des plaisanciers
- Borne de collecte et tri déchets
- Bornes de distribution d'eau et d'électricité
- Possibilité d'implanter une aire de station de lavage autonome flottante (L'implantation d'une station de lavage / rinçage des bateaux permet de gérer les eaux usées générées par cette activité que les plaisanciers effectueront même sans cet équipement. Afin de réduire l'impact environnemental de ce type d'équipement, l'installation d'une station de lavage écologique sera étudiée.
- l'ensemble des aménagements sera accessible pour les PMR

Les équipements sont envisagés de manière à faciliter l'entretien et la modularité des aménagements, les pontons et passerelles sont envisagés en système flotteurs. La durabilité et cycle de vie des aménagements seront étudiés. Les accroches seront réalisées sur le quai, les équipements n'auront aucun impact sur la cuve du canal. La passerelle d'accroche des pontons sera mise à distance des rives (environ 2.40m). Les pontons respecteront la largeur nécessaire à la navigation des bateaux sur le canal.

Une mission agréé SOH (sécurité des ouvrages hydrauliques) menée intégrera un renforcement des berges si nécessaire en fonction du résultat de ces études. Ces éléments seront validés par la DREAL et VNF.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le maître d'œuvre chargé de la conception de l'ouvrage contrôlera le Dossier d'ouvrage exécuté (DOE) réalisé par l'entreprise, et le CSPS établira un Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) pour faciliter l'exploitation et entretien de l'ouvrage réalisé.

L'aménagement projeté ambitionne de répondre à l'ensemble des points qui lui permettraient de viser et d'acquérir une labellisation pour la halte nautique notamment le label "Accueil Vélo" et le label "tourisme et handicap".

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
passerelle centrale 12 pontons accrochés à la passerelle centrale	120ml 19.60ml à confirmer

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : bvd Doumer

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Reims

Code postal : 5 1 1 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 9 ° 1 4 , 4 8 " 5 Lat. : 0 4 ° 0 1 , 4 5 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

##### Communes traversées :

Reims

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur correspond au PLU de la commune de Reims, dont la dernière procédure a été approuvée le 14 janvier 2023. Le projet est soumis aux règlements de la zone N.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF terrestre de type I la plus proche du site, "Tourbière alcaline des trous de leu à l'ouest de Saint-Léonard" (n°210015514), se situe à 4 km au Sud-Est du périmètre du projet. La ZNIEFF terrestre de type II la plus proche du site, "Vallée de la Vesle de Livry-Louvercy à Courlandon" (n°210000726) se situe à 3,4 km au Sud-Ouest du périmètre du projet. Aucune connexion n'est observée avec le projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Reims est couvert par le PPBE 3ème échéance concernant le réseau routier et ferroviaire du département de la Marne approuvé le 29 novembre 2019. Périmètre du projet concerné par le secteur affecté par le bruit de l'A344 et par le réseau communal. Il est aussi concerné par un classement sonore des infrastructures de transport approuvé par arrêté préfectoral le 24 juillet 2001. Il se situe en dehors de tout zonage de Plan d'Exposition au Bruit des aérodromes ou aéroports.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet se situe dans la zone de protection au titre des abords du monument historique pour la "Synagogue" (id : 1910150257). Il se situe aussi au sein du site patrimonial remarquable du "centre ville de Reims" (id : 2006090020).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet s'inscrit au droit d'une zone à dominante humide selon la cartographie de la DREAL Grand-Est. Selon un inventaire réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne en 2014, aucune zone humide, effective ou potentielle, n'est présente au sein et à proximité du périmètre du projet. Une expertise ZH a été réalisée en mai 2023 et aucune contrainte ZH n'a été identifiée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Reims ne dispose pas d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Elle est concernée par un PPRN. Le projet n'est pas compris dans l'emprise du PPRN. Pas de PPRN ni SPR dans le canal
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(PPRN a été approuvé le 16 mai 1991)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données GEORISQUES ne recense pas de sites au sol pollué ou potentiellement pollué sur et à proximité immédiate du site d'étude. De nombreux sites BASIAS se trouvent à proximité du site du projet. Toutefois, leur distance et les dispositifs déjà mis en place à leur niveau permettent d'éviter toute propagation de la pollution sur le périmètre du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la liste des zones de répartition des eaux (ZRE) du bassin Rhin-Meuse définie par l'arrêté n° 2021/839 du 24/12/2021, la commune de Reims n'est pas classée en ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un captage se trouve à 3 km au Sud du projet. Le site d'étude n'intercepte pas de périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est une ZSC située à plus de 7 km au Sud-Est du périmètre du projet : "Marais de la Vesle en amont de Reims" (FR2100284).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est la "Place du parvis de la cathédrale à Reims (51)" (identifiant : SC085), qui se situe à environ 740 m au Nord du périmètre du projet.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Diagnostic écologique bibliographique et de terrain réalisé en décembre 2022 et mai 2023. Risque de dissémination d'espèces exotiques envahissantes pendant la phase chantier. Les précautions nécessaires seront prises pour limiter les impacts potentiels estimés dans l'étude faune flore réalisée (voir annexes)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est concerné par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est localisée à 300 m au Nord du périmètre d'étude : la société SOREMAN dont l'activité principale est la fabrication d'appareils électroménagers. Sa présence ne constitue pas une contrainte vis-à-vis du projet. Les canalisations de transport de matières dangereuses (gaz en l'occurrence) les plus proches se trouvent à plus de 2 km du site et n'affectent pas le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Reims n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques inondation. D'après la carte du BRGM, le site d'étude se trouve en "zone potentiellement sujette aux débordements de nappe". Le niveau de risque sismique est très faible au droit du site d'implantation. Le niveau d'aléa retrait-gonflement des argiles y est faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact négligeable en phase chantier : le principal risque réside dans le rejet accidentel de polluants dans le milieu naturel. La gestion des déchets, l'organisation du chantier et une étroite surveillance seront prévues afin d'éviter ce risque.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact temporaire modéré en phase chantier, des mesures seront prises pour limiter les nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans une zone à ambiance non modérée. Le périmètre du projet est affecté par le bruit de l'A344.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas à l'origine de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être engendrées temporairement durant la phase de travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone de protection au titre des abords d'un Monument Historique (Synagogue), il se situe aussi au sein d'un site patrimonial remarquable (Centre-ville de Reims) et à proximité d'un site classé (Place du parvis de la cathédrale de Reims) à 740 m au Nord. Le projet est porté à information de l'UDAP 51.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Si des opérations sont prévues aux abords du projet, aucun projet n'est susceptible de cumuler les impacts avec le projet.

Aucun effet cumulé à prendre en compte en phase d'exploitation.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf. Annexe A

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Adaptation des plannings de travaux aux sensibilités environnementales identifiées ;
- Mesures visant à éviter les secteurs sensibles ;
- Adaptation des choix d'aménagement et des caractéristiques du projet pour tenir compte de la présence potentielle de frayères de Brochet ;
- Mesures limitant le risque de pollution chronique ou accidentelle en phase de travaux ;
- Adaptation des emprises de chantier – Cas de la base-vie et des aires de stockage ;
- Limitation de l'emprise globale du chantier et des zones de circulation des véhicules de chantier ;
- Mesures limitant le risque d'introduction et de diffusion d'espèces végétales exotiques envahissantes  
=> Nettoyage des engins de chantiers avant leur arrivée sur le site en travaux. En effet, avant tout démarrage de chantier, les véhicules doivent être nettoyés et débarrassés de tout matériel provenant d'une utilisation antérieure afin d'éviter l'importation de tout élément indésirable au sein des emprises de travaux.  
=> Absence de déplacement de ces derniers de « travaux en travaux » ou à défaut, nettoyage systématique en entrée et sortie de site sur les aires prévues à cet effet,  
=> Vérification de l'origine des matériaux utilisés, afin de ne pas introduire des matériaux contaminés par des espèces végétales exotiques envahissantes, l'origine des matériaux utilisés doit être connue ;
- Mesures limitant les nuisances liées aux éclairages durant la phase de travaux ;
- Remise en état des emprises après travaux ;
- Mesures limitant les nuisances liées aux éclairages ;
- Mesures pendant les travaux de contrôles et d'évitement de tout rejet polluant dans les milieux récepteurs (canal).

L'ensemble de ces dispositions et d'autres sont explicités dans les annexes B et A.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, il est estimé que ce projet de construction d'une halte nautique sur Reims peut être dispensé d'évaluation environnementale.

Le projet se situe dans un espace urbain, anthropisé et majoritairement artificialisé, et encore récemment occupé par des péniches logements. Les parcelles du périmètre de projet présentent un intérêt écologique faible à modéré. Après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction le projet n'aura pas d'impact significatif.

L'ensemble des études ont été menées afin de connaître les enjeux en présence, les préconisations et mesures proposées dans le cadre de ces études ont été respectées dans l'élaboration du projet et sont connues pour la suite de sa mise en œuvre. Le maître d'ouvrage s'engage à poursuivre cette prise en compte dans toute les étapes du projet.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe A : Diagnostic écologique, rapport de synthèse, Miroir Environnement, mai 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe B : Mesures d'évitement et de réduction des effets notables	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe C : Localisation des projets en cours d'étude attenants au projet de construction de la halte nautique de Reims	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ROBINET

Prénom Arnaud

Qualité du signataire Président du Grand Reims

À Reims

Fait le 13/09/2024

**Pour le Président de la Communauté  
urbaine du Grand Reims,**

**Jean-Pierre AUGER  
Directeur Général Adjoint**

Signature du (des) demandeur(s)

1911

1912